

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

10 ans de réclusion pour vol qualifié

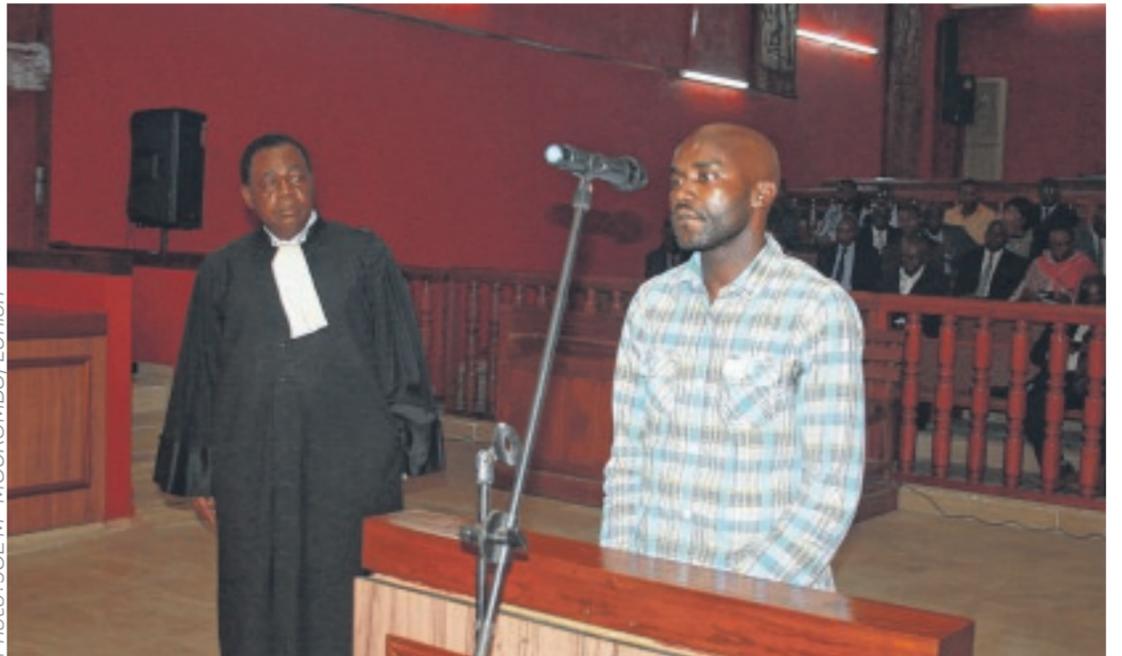
NDEMEZO'O ESSONO
Libreville/Gabon

CONDAMNATION. La Cour criminelle ordinaire de Libreville a reconnu, mercredi dernier, Keddy Alban Ndoumou, 31 ans, coupable de vol qualifié et de détention de cannabis. En répression, l'inculpé a écopé 10 ans de réclusion criminelle.

D'après les résultats de l'enquête liée à cette affaire, dans la nuit du 11 mai 2012, au quartier Nzeng-Ayong, Keddy Alban Ndoumou soustrait frauduleusement un téléphone portable et une somme de 5000 francs à Simplice Mateyi Mbani, agent des forces de défense. Avec cette circonstance aggravante que ledit vol est commis avec violence. L'agresseur et ses deux complices (introuvables à ce jour) sont, en effet, munis d'armes blanches

au moment des faits. Sur les lieux de l'interpellation de Ndoumou, les enquêteurs découvrent des bottes de cannabis. D'où l'intéressé est inculpé pour le crime de vol qualifié et du délit de détention et d'usage de cannabis. Après avoir reconnu les faits en enquête préliminaire et en première comparution, l'inculpé se rétracte par la suite en ce qui concerne le crime de vol qualifié, invoquant l'extorsion de ses aveux sous la torture. Mais il n'a convaincu ni la Cour, ni le Ministère public, qui sont parvenus à la conclusion que le fait pour l'accusé de revenir sur ses déclarations n'est qu'un moyen pour lui de se soustraire à la justice.

Sur ce, l'avocat général, Steeve Ndong Essame Ndong, dans ses réquisitions, a requis la culpabilité de Keddy Alban Ndoumou et sa condamna-



Ndoumou et son avocat Mindimi à la barre.

tion à une peine de 18 ans de réclusion criminelle. Par contre, l'avocat de la défense, Me Mindimi, a plaidé la relaxe pure et simple de tous

les chefs d'accusation au bénéfice du doute. Présent à l'audience, le plaignant a juste souhaité que justice soit faite.

Quatrième enfant d'une famille gabonaise qui en compte huit, Ndoumou est en détention préventive à Sans-Famille depuis le 18 mai 2012.

Des évadés de prison pris pour des kidnappeurs

F.N et G.J.M.B
Lébamba/Gabon

TROIS évadés de la prison centrale de Lambaré, Thierry Ntoutoume Moussavou, 32 ans, Glenn Stéphane Mayombo, 28 ans, et Juste Moudjimbi alias Montana, 31 ans, ont créé dernièrement la panique et la peur à Lébamba. Du coup, ils ont failli essayer les foudres de la population, qui les a pris pour des kidnappeurs d'enfants, manquant de peu de les lyncher.

Il faut dire que la présence de ces trois individus dans le chef-lieu de la Louetsi-Wano, au moment où des messages des plus alarmistes sur de supposés enlèvements d'enfants à des fins



Photo: Bigogo

Des élèves en train de manifester.

fétichistes circulent dans le pays, était des plus inopportunes. Le climat de tension que cette situation a engendré a été tel, qu'il a fallu l'intervention des gendarmes de Mouila pour ramener le calme parmi la population. Deux des trois fugitifs ont été neutralisés et remis à la justice. Seul Juste Moundzambi a réussi à se fondre dans la nature, mais il est activement recherché.

De nouveaux auteurs présumés de lynchages à "Sans-Famille"

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

LES interpellations, défèrements et incarcérations des individus soupçonnés d'avoir pris une part active, le vendredi 24 janvier dernier, aux événements de triste mémoire ayant abouti aux lynchages, puis à la mort de deux personnes, se poursuivent. Ainsi, après les 89 de mardi dernier - cette première vague d'arrestations s'est soldée par cinq incarcérations -, 74 autres lyncheurs présumés, en garde à vue à la Police judiciaire, ont-ils été déférés, il y a deux jours, devant le parquet pour être auditionnés sur les faits de "trouble à l'ordre public et lynchage ayant entraîné mort d'homme". Ils sont issus des quartiers Cité-Mebiame, Avéa, Nzeng-Ayong, Rio, Plein-Ciel, Belle-Vue 1, Cocotiers,



Photo: J.F. Maroia

Les auteurs présumés des lynchages du vendredi 24 janvier à Libreville.

Bangos, carrefour Léon-Mba, PK 8 et PK 11. Au terme des auditions, 25 d'entre eux ont été placés sous mandat de dépôt à la prison cen-

trale, 20 autres font l'objet d'un complément d'enquête, et le reste a été lavé de tout soupçon, selon une source judiciaire.